



République Française - Département de l'Oise - Canton de Chaumont en Vexin

MAIRIE DE CHAUMONT EN VEXIN

REGISTRE DES PROCES VERBAUX DU CONSEIL MUNICIPAL

CONVOCAATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le quinze mai deux mille dix-huit, Nous, **Pierre RAMBOUR**, Maire de Chaumont-en-Vexin, avons convoqué, en séance ordinaire, les membres du Conseil Municipal pour le vingt-quatre mai deux mille dix-huit à vingt heures trente.

- LE MAIRE -

ORDRE DU JOUR :

- Cession de la parcelle AC 579
- Bien sans maître
- Contrat d'accompagnement à la protection des données à caractère personnel
- Remboursement du Centre Social Rural du Vexin Thelle
- Sortie des biens de l'inventaire
- Cession de matériel communal
- Remboursement de frais : casse de téléphone portable
- Salle des fêtes : état des lieux
- Questions diverses



République Française - Département de l'Oise - Canton de Chaumont en Vexin
MAIRIE DE CHAUMONT EN VEXIN

Séance du 24 mai 2018

L'an deux mille dix-huit et le vingt-quatre mai à vingt heures trente, le Conseil Municipal de Chaumont en Vexin s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en séance ordinaire, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de **Monsieur Pierre RAMBOUR, Maire**.

Présents : Mmes BERTHIER, CUYPERS, LAMARQUE, MOREAU, PAN, PELLE
Messieurs DETREE, DUVIVIER, GERAUD, GILLOUARD, HUCHER, MEDICI, MORAND, RAMBOUR, RETHORE

Pouvoirs : Mr HARROIS à Mr HUCHER, Mme PAGANOTTO à Mr MORAND, Mr RAYNAL à Mr RAMBOUR

Absent excusé : Mr MAHE

Absente : Mme GOITA

Secrétaire de Séance : Mr MORAND Philippe

Mr Le Maire ouvre la séance et propose l'adoption du procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 12 avril 2018. Le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

L'ordre du jour est abordé.

2018_32 : CESSION DE LA PARCELLE AC 579

Monsieur le Maire rappelle que la parcelle AC 579 qui formait partie de l'ancien chemin déclassé dit « de Saint Marc » n'est plus affectée à l'usage du public depuis longtemps, précision étant ici faite que la parcelle anciennement cadastrée section AC numéro 382 a été divisée suivant le plan de division du géomètre Maxime CORRE 2017/AD/01-20047 :

- .section AC numéro 579 pour 111 m² faisant l'objet de la présente délibération
- .section AC numéro 580 pour 202 m²

Considérant que Monsieur TAIEB souhaite acquérir cette parcelle qui traverse deux parcelles qu'il a précédemment acquises.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de l'Urbanisme,

Vu le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques,

Considérant que la Commune de Chaumont en Vexin n'a aucun intérêt à conserver ladite parcelle,

Vu l'avis du Domaine sur la valeur vénale du bien, en date du 15 janvier 2018,

Vu l'avis favorable de la commission d'urbanisme, en date du 24 janvier 2018,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité, DÉCIDE

☞ **De constater** la désaffectation de la parcelle située à CHAUMONT EN VEXIN, cadastrée section AC numéro 579 pour 111 m²

☞ **De prononcer** le déclassement dudit bien cadastré section AC numéros 579, du Domaine Public Communal au profit du Domaine Privé de la Commune de Chaumont en Vexin,

☞ **D'autoriser** M. le Maire ou son représentant à signer en l'étude notariale de Chaumont-en-Vexin, tous les documents devant permettre la cession de la parcelle cadastrée section AC n° 579 de 111 m² au prix de 1 800 €, à Monsieur TAIEB ou toute société lui appartenant. L'ensemble des droits, frais et taxes, géomètre liés à la vente sont à la charge de l'acquéreur

2018_33 : BIEN SANS MAÎTRE

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code général de la propriété des personnes publiques, notamment ses articles L1123-1 et L1123-2

Vu le code civil, notamment son article 713,

Vu l'état de délabrement de la maison située Impasse de la Montagne cadastrée section AH n° 53, 54 d'une superficie de 721 ca.

Considérant que ce bien appartenait à Monsieur Maurice GUITTON, né le 3 mars 1918 et décédé à Gisors le 21 février 1984,

Vu le courrier de l'office Notarial de Chaumont-en-Vexin indiquant que compte tenu de la date du décès – il y a plus de 30 ans – et de l'absence d'héritiers ayant accepté la succession, le service des Domaines considère que la maison peut être déclarée bien sans maître,

Je vous propose d'incorporer ce bien dans le domaine de la commune et de mandater l'Office Notarial de Chaumont-en-Vexin pour l'accomplissement des formalités nécessaires.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, **approuve** cette proposition

2018_34 : CONTRAT D'ACCOMPAGNEMENT À LA PROTECTION DES DONNÉES À CARACTÈRE PERSONNEL

Le Maire fait part à l'assemblée du contrat d'accompagnement à la protection des données à caractère personnel proposé par l'Association pour le Développement et l'Innovation numérique des Collectivités (ADICO) car le règlement européen 2016/679 dit « RGPD » Règlement Général sur la Protection des Données, entre en vigueur le 25 mai 2018. Il apporte de nombreuses modifications en matière de sécurité des données à caractère personnel et rend obligatoire leur application. En effet, le non-respect de ces nouvelles obligations entraîne des sanctions lourdes (amendes administratives pouvant aller jusqu'à 20 000 000€), conformément aux articles 83 et 84 du RGPD.

Au regard du volume important de ces nouvelles obligations légales imposées et de l'inadéquation potentielle entre les moyens dont la collectivité dispose et lesdites obligations de mise en conformité, ce contrat présente un intérêt certain. En effet, la mairie gère de nombreux services qui utilisent des données à caractère personnel (cantine, urbanisme, paye, état civil ...)

L'ADICO propose de mettre à disposition de la commune un de ses salariés ayant les qualités professionnelles nécessaires pour l'accomplissement des missions du DPO conformément à l'article 37 du Règlement Général sur la Protection des Données.

Cet accompagnement se déroule en 2 phases :

↳ Inventaire des traitements de données à caractère personnel, analyser leur conformité, sensibiliser la collectivité aux règles applicables au RGPD pour un montant de 795 €

↳ Réalisation des missions du DPO, à savoir :

- Informer et conseiller la collectivité sur les obligations
- Contrôler le respect du règlement général sur la protection des données
- Dispenser des conseils en ce qui concerne l'analyse d'impact relative à la protection des données et vérifier l'exécution,
- Coopérer avec l'autorité de contrôle, la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL) et faire office de point de contact pour l'autorité de contrôle sur les questions relatives au traitement

Pour un montant de 1 290 € et une durée de 3 ans.

Le **CONSEIL MUNICIPAL**, après avoir délibéré à l'unanimité, **DECIDE** :

- **D'autoriser le maire à signer le contrat d'accompagnement à la protection des données à caractère personnel proposé par l'Association pour le Développement et l'Innovation numérique des Collectivités (ADICO) ;**

D'autoriser le maire à prendre et à signer tout acte relatif à la présente mission de mise en conformité avec la réglementation européenne et nationale.

2018_35 : REMBOURSEMENT DU CENTRE SOCIAL RURAL DU VEXIN-THELLE

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la convention relative au financement des Accueils Collectifs de Mineurs signée le 13 février 2017 avec le Centre Social Rural du Vexin-Thelle prévoyant entre autres, le financement du péri éducatif (TAP)

Considérant qu'à la rentrée scolaire 2017/2018, le rythme scolaire est passé de 4,5 jours à 4 jours supprimant ainsi le temps péri éducatif,

Considérant que la commune avait versé sa participation aux TAP pour l'année civile 2017,

Vu la proposition du Centre Social Rural du Vexin-Thelle de reverser ce trop-perçu d'un montant de 6 349,79 €

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité, autorise le Maire à émettre le titre de recettes correspondant.

2018_36 : SORTIE DES BIENS DE L'INVENTAIRE

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la proposition de Madame la Trésorière Municipale,

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité, **DÉCIDE** de sortir de l'état d'inventaire les biens acquis avant 2008 dont la liste figure en annexe.

N° INVENTAIRE	COMPTE	DESIGNATION DU BIEN	VALEUR INITIALE	DATE D'ENTREE
MAT.INFORMAT.96/01	2183	Matériel informatique	16 101,71 €	10/01/1996
MAT.DIVERS 96/02	2184	Armoire à balais barre porte Rix inox	727,51 €	16/02/1996
MAT.CULTUREL 96/01	2184	Écran motorisé	3 062,98 €	31/05/1996
MAT.CULTUREL 96/02	2184	Aménagement Salle Patrimoine	4 425,71 €	03/06/1996
MAT.ECOLE PRIM. 96/02	2188	Micro-informatique	1 644,92 €	20/06/1996
MAT.DIVERS96/06	2188	Corbeille 50L	1 470,83 €	24/06/1996
MAT.ECOLE PRIM. 96/01	2188	Photocopieur école primaire	2 390,10 €	14/08/1996
MAT.DIVERS 96/03	2188	Souffleur Echo PB6000	654,33 €	14/10/1996
MAT.DIVERS 96/07	2188	Citybull 4000	2 276,19 €	14/11/1996
MAT.ECOLE MATER.96/03	2188	Cabanette	924,78 €	12/12/1996
MAT.BUREAU 97/1	2183	Armoire à rideaux	951,44 €	25/04/1997
MAT.DIVERS 97/1	2188	Monobrosses	2 465,94 €	25/04/1997
MAT.VOIRIE 97/2	2188	Barrière de sécurité	1 614,23 €	30/04/1997
MAT.BUREAU 97/3	2184	Rayonnages archives	2 314,72 €	03/06/1997
MAT.VOIRIE 97/1	2188	Bac 500L	1 304,44 €	03/06/1997
MAT.BUREAU 97/2	2183	Chaises et fauteuils	4 761,01 €	11/06/1997
MAT.INFORMAT. 97/1	2183	Matériel informatique	10 879,72 €	02/09/1997
MAT.INFORMAT. 97/3	2183	Logiciel cadastre urbanisme	3 309,36 €	02/09/1997

MAT.INFORMT. 97/2	2183	Installation matériel informatique	1 599,53 €	02/09/1997
MAT.ECOLE MATER. 97/3	2184	Meubles	991,07 €	24/10/1997
MAT.ECOLE MATER. 97/2	2184	Cabanette - coin jeu	1 538,85 €	20/11/1997
MAT.ECOLE MATER. 97/1	2188	Vélos	684,49 €	24/11/1997
MAT.BUREAU 98/1	2183	Logiciel urbanisme	1 470,83 €	09/02/1998
MAT.DIVERS 98/1	2188	Isoloirs	893,16 €	25/02/1998
MAT.MAIRIE 98/02	2183	Télécopieur Mairie	1 360,52 €	26/03/1998
MAT.DIVERS 98/2	2188	Matériel sonorisation	12 331,48 €	23/04/1998
MAT.DIVERS 98/3	2188	Aspirateur ST	818,15 €	25/05/1998
MAT.DIVERS 98/5	2188	Vélos ECM	670,77 €	17/07/1998
MAT.DIVERS 98/6	2188	Jeu de cour (wagon)	6 830,16 €	27/08/1998
MAT.ECOLE 99/02	2188	Cabanette	1 474,14 €	25/02/1999
MAT.MAIRIE 99/04	2184	Lave-vaisselle	2 388,44 €	07/07/1999
MAT.MAIRIE 99/05	2188	Auto laveuse karcher	1 838,54 €	07/07/1999
MAT.MAIRIE 99/06	2188	Drapeaux	1 199,64 €	04/08/1999
MAT.MAIRIE 99/03	2183	Meuble pour cadastre	3 013,36 €	08/09/1999
MAT.MAIIIE 99/01	2183	Sauvegarde informatique	906,40 €	08/09/1999
MAT.MAIRIE 99/02	2183	Matériel informatique switch (hub)	899,04 €	08/09/1999
MAT.ECOLE 99/01	2184	Équipement bibliothèque	2 203,85 €	22/10/1999
MAT.ECOLE PRIM. 99/01	2184	Tables et chaises	1 271,53 €	08/11/1999
MAT.MAIRIE 00/01	2188	Rétroprojecteur	743,59 €	26/01/2000
MAT.DIVERS 00/02	2188	Tronçonneuse STIHL	1 224,85 €	26/01/2000
MAT.DIVERS 00/01	2188	Tables et chaises	2 761,48 €	26/01/2000
MAT.DIVERS 00/03	2188	Coffre-fort	869,62 €	03/04/2000
MAT.ECOLE PRIM. 00/02	2184	Équipement classe primaire	1 228,07 €	10/07/2000
MAT.ECOLE PRIM. 00/03	2184	Équipement salle polyvalente	2 370,82 €	10/07/2000
MAT.ECOLE RASED 00/01	2183	Ordinateur portable	1 635,02 €	25/09/2000
MAT.CANTINE 01/01	2184	Équipement mobilier cantine	13 738,66 €	12/02/2001
S.FETES	2188	Four salle des fêtes	3 782,42 €	12/02/2001
MAT.TECHNIQUE 01/01	2188	Équipement complet perforat. ST	3 008,43 €	17/05/2001
MAT.TECHNIQUE 01/02	2188	Tente	8 888,55 €	17/05/2001
MAT.MAIRIE 01/01	2188	Appareil photo numérique CASIO	1 222,64 €	11/06/2001
MAT.ECOLE PRIM. 01/01	2183	Photocopieur ECP CANON P6317	1 697,48 €	27/06/2001
MAT.DIVERS 01/01	2184	Armoire piscine Inox	948,11 €	27/06/2001
MAT.CANTINE 01/02	2184	Matériel cantine (grill)	1 561,65 €	17/07/2001
MAT.ECOLE PRIM. 01/01	2184	Équipement salle polyvalente ECP	722,93 €	05/10/2001
MAT.CANTINE01/03	2184	Tables et chaises Cantine	1 792,35 €	05/11/2001
MAT.INFORMAT. 01/01	2183	Matériel informatique (imprimante)	1 843,89 €	11/12/2001
MAT.ECOLE MATER. 02/01	2183	Photocopieur	1 697,48 €	08/02/2002
MAT.BUREAU 02/01	2183	Cisaille	198,54 €	16/05/2002
MAT.DIVERS 02/01	2188	Matériel cuisine	3 196,91 €	10/07/2002
MAT.INFORMAT. 02/01	2183	Logiciel Magister (ocre)	765,44 €	20/09/2002
MAT.ECOLE PRIM. 02/01	2183	Photocopieur NP6317	1 823,90 €	14/11/2002
MAT.DIVERS 02/05	2184	Chaises, tables, bancs	8 013,20 €	11/12/2002
CANTINE	2184	Complément mobilier	1 372,67 €	11/12/2002
MAT.ECOLE PRIM. 03/01	2184	Fauteuil	220,29 €	19/02/2003
MAT.INFORMAT.03/01	2183	Matériel informatique ECP	23 538,48 €	07/03/2003
STADE	2188	Réhausse pare ballons	2 564,86 €	09/04/2003
MAT.DIVERS 03/01	2188	Parc à corbeaux	689,97 €	09/04/2003
MAT.DIVERS 03/04	2188	Drapeaux	2 835,17 €	21/05/2003
MAT.MAIRIE 03/02	2188	Matériel radiocommunication	2 932,59 €	03/07/2003

MAT.MAIRIE 03/01	2188	Borne Metropolis 2	17 147,61 €	03/07/2003
MAT.INFORMAT. 03/02	2183	Matériel informatique PM	3 521,02 €	15/07/2003
MAT.ECOLE PRIM. 03/02	2188	Matériel	446,59 €	15/07/2003
MAT.ECOLE PRIM. 03/02	2184	Mobilier et matériel ECP	898,79 €	15/07/2003
SIGNALISATION	2188	Panneaux de signalisation	10 261,64 €	17/10/2003
MAT.INFORMAT.03/03	2183	Onduleur ECP	2 216,93 €	24/07/2003
MAT.DIVERS 03/05	2188	Abri facil ST	6 009,90 €	24/07/2003
ECOLES	2188	Portail ECM	2 043,57 €	24/07/2003
MAT.ECOLE MATERN. 03/01	2184	Équipement ECM	585,00 €	16/09/2003
ECOLES	2188	Portail ECM (complément)	171,00 €	16/09/2003
MAT.ECOLE MATERN. 03/02	2184	Équipement ECM	155,50 €	17/10/2003
MAT.ECOLE MATERN. 03/03	2184	Équipement ECM	514,76 €	27/10/2003
SIGNALISATION	2188	Panneaux de signalisation	1 052,50 €	27/10/2003
MAT.DIVERS 03/06	2184	Armoires	281,54 €	13/11/2003
MAT.DIVERS 03/05	2184	Armoires	159,60 €	13/11/2003
MAIRIE	2188	Caisson lumineux double face borne	863,22 €	04/03/2004
MAT.MAIRIE 04/01	2183	Vidéo projecteur	3 049,80 €	06/05/2004
MAT.ECOLE MATERN. 04/01	2184	Mobilier ECM	83,00 €	12/07/2004
MAT.ECOLE MATERN. 04/02	2184	Équipement mobilier ECM	404,00 €	12/07/2004
MAT.ECOLE PRIM. 04/03	2184	Mobilier ECP	556,20 €	12/07/2004
MAT.DIVERS 04/02	2188	Drapeaux	1 822,70 €	22/09/2004
MAT.ECOLE PRIM. 04/02	2188	Mobilier - Radio K7 ECP	178,20 €	22/09/2004
MAT.ECOLE PRIM. 04/01	2184	Mobilier ECP	1 832,75 €	22/09/2004
MAT.ECOLE MATERN.04/03	2188	Appareil photo numérique ECM	299,99 €	06/12/2004
CANTINE	2184	Mobilier	426,16 €	20/01/2005
MAT.ECOLE PRIM. 05/01	2183	Téléphone	179,90 €	07/02/2005
MAT.MAIRIE 05/03	2188	Aspirateurs	528,27 €	04/04/2005
MAT.MAIRIE 05/02	2183	PC portable ZD 8047	2 147,90 €	14/04/2005
MAT.ECOLE PRIM. 05/01	2188	Micro chaîne Sony	136,34 €	11/07/2005
MAT.ECOLE PRIM. 05/02	2184	Tableau pivotant	565,49 €	01/09/2005
MAT.ECOLE MATERN.05/01	2183	Matériel informatique	1 523,98 €	07/09/2005
MAT.ECOLE PRIM.05/03	2183	Matériel informatique	1 799,65 €	07/09/2005
MAT.SALLE DES FETES 05/01	2184	Lave-vaisselle	2 787,88 €	23/11/2005
MAT.BUREAU 05/01	2184	Meubles bureau Adjoint	591,90 €	14/12/2005
MAT.DIVERS 06/01	2184	Mobilier	1 794,00 €	18/01/2006
AMENAG. PAYSAGER	2188	Vieille charrette	800,00 €	05/04/2006
MAT.DIVERS 06/02	2188	Aspirateur ECM	262,90 €	21/04/2006
MAT.VOIRIE 06/01	2188	Miroirs	946,51 €	25/04/2006
MAT.INFORMAT. 06/01	2183	Matériel informatique ST	1 380,18 €	27/04/2006
MAT.VOIRIE 06/02	2188	Jardinières	1 163,71 €	13/03/2006
MAT.INFORMAT. 06/02	2183	Matériel informatique Mairie	1 120,25 €	28/06/2006
MAT.DIVERS 06/03	2188	Abripratic	3 842,94 €	28/06/2006
STADE	2188	Buts Foot	2 487,68 €	13/07/2006
ECOLES	2188	Patères ECM	404,15 €	23/08/2006
AMENAG. PAYSAGER	2188	Bancs	1 303,09 €	23/08/2006
MAIRIE	2188	Terminal paiement électronique	772,61 €	11/10/2006
MAT.MAIRIE 06/01	2183	Imprimante HP Laser 1320tn	799,53 €	25/10/2006
MAT.VOIRIE 06/03	2188	Fournitures Bornes	1 733,96 €	06/11/2006
MAT.ECOLE MATERN.06/01	2184	Chaises et tables	500,00 €	27/11/2006
MAT.MAIRIE 07/01	2184	Tableau salle réunion	230,83 €	06/03/2007

MAT.DIVERS 07/01	2184	Tables et bancs	1 794,00 €	06/03/2007
MAT.VOIRIE 07/02	2188	Jardinières	1 856,19 €	21/05/2007
MAT.VOIRIE 07/03	2188	Jardinières	4 205,14 €	18/06/2007
SIGNALISATION	2188	Fourniture et pose signalisation	10 186,01 €	13/07/2007
MAT.MAIRIE 07/02	2183	Coffre régie cantine	200,93 €	16/10/2007
MAT.MAIRIE 07/03	2184	Mobilier bureau urbanisme	1 759,66 €	26/10/2007
MAT.ECOLE MATERN. 07/01	2188	Matériel	553,63 €	26/10/2007
MAT.MAIRIE 07/04	2183	Siège bureau	141,13 €	30/10/2007
MAT.ECOLE MATERN. 07/02	2188	Matériel	907,76 €	27/11/2007
MAT.MAIRIE 07/05	2183	Traceur HP design Jet 500 (urba)	3 293,00 €	06/12/2007
MAT.TECHNIQUE 07/03	2188	Bateau	3 500,00 €	13/12/2007
MAT.ECOLE MATERN. 07/03	2184	Mobilier	562,00 €	13/12/2007

2018_37 : CESSION DE MATÉRIEL COMMUNAL

Un micro tracteur tondeuse de marque Kubota et une débroussailleuse BH 26 L de marque carroy-giraudon figurent sur la liste du matériel de la commune mais leur état ne leur permet plus de s'en servir en toute sécurité et les travaux à effectuer pour leur remise en état seraient trop importants.

Un acquéreur potentiel serait intéressé par ces matériels.

Après discussion, il est proposé au conseil municipal

De céder à l'amiable en l'état :

- le micro tracteur au prix de 1 000,00 €
- la débroussailleuse au prix de 500 €,

De sortir ces matériels de l'actif,

D'autoriser M. le Maire à émettre le titre correspondant.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité, approuve cette proposition.

2018_38 : REMBOURSEMENT DE FRAIS : CASSE DE TÉLÉPHONE PORTABLE

Considérant que la commune est tenue de réparer les accidents de travail dont ses agents seraient victimes ;

Considérant que le téléphone portable de Monsieur Stéphane RAGEL a été cassé lors d'une manœuvre du JCB,

Considérant que Monsieur RAGEL a dû déboursier la somme de 399 € pour l'acquisition d'un nouveau téléphone,

Vu le justificatif produit : facture « BOULANGER » ;

Je vous propose de participer à l'acquisition de ce nouveau portable par Monsieur RAGEL à hauteur de 200 €. Cette somme sera imputée au compte 6488 et versée sur le compte bancaire de Mr RAGEL.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après avoir délibéré, à l'unanimité,

ACCEPTE la proposition ci-dessus.

2018_39 : SALLE DES FÊTES – ÉTAT DES LIEUX

Vu la proposition de la commission « Fête et cérémonies » du 31 janvier 2018,

Considérant qu'il est nécessaire de mettre en place un état des lieux lors de la location de la salle des fêtes afin d'éviter tout litige en cas de dégradation ou d'absence de ménage,

Je vous propose de mettre en place la procédure suivante :

Un document intitulé « état des lieux » sera signé et une copie sera remise au signataire de la convention de location, à la prise des clés, en mairie le vendredi entre 14h à 16h ou le samedi matin entre 9h30 et 11h. Le locataire devra signaler dans l'heure qui suit tout problème constaté sur place. Le locataire déposera les clés en mairie le lundi entre 9h et 10h. Les femmes de ménage effectueront un état des lieux à 8h30 et informeront la mairie si un problème est constaté.

L'état des lieux sera accompagné de deux chèques de caution l'un, d'un montant de **1 500 €** en cas de dégradations et l'autre d'un montant de **200 €** en cas d'absence de ménage.

En cas de dégradations, le montant réclamé au locataire sera égal au montant des travaux de remise en état et en cas de non-paiement de sa part dans un délai de 30 jours à réception du devis, la totalité du chèque de caution sera encaissée par la mairie.

En cas d'absence de ménage la totalité du chèque de caution sera encaissée par la mairie.

Seule la Police Municipale aura à se déplacer en cas de litige.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à la majorité, approuve cette proposition.

Abstentions : 6 (Mr MEDICI, Mme PAN, Mr HUCHER, Mme MOREAU, Mme PELLE, Mr HARROIS) ;

Monsieur Medici tient à signaler qu'il s'abstient parce qu'il est choqué de l'absence d'état des lieux contradictoire sur place.

DECISIONS PRISES DANS LE CADRE DE LA DELEGATION DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE

Monsieur le Maire expose à l'assemblée ce qui suit :

- **Vu** l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,
- **Vu** la délégation accordée à Monsieur le Maire par délibération n° 2014_25 du 29/03/2014,
- **Considérant** l'obligation de présenter au Conseil Municipal les décisions prises par
M. Le Maire en vertu de cette délégation,

Le Conseil Municipal prend note des décisions suivantes :

✓ Acceptation des devis :

Compte	Fournisseur	Opération	Objet	Montant TTC
615228	A2P TUQUET		Remplacement moteur du portail / Ateliers municipaux	2 307,96 €
61558	1METRE20		Remise en état structures jeux / Parc Foulerie	611,36 €
61551	BROSSERIE LECLER		Pièce détachée Balayeuses SCARAB et CITYCAT (balais)	880,38 €
21578	JARDINS LOISIRS	TECHNIQUE	Débroussailleuse STIHL - FS 460	786,49 €
615232	STPEE		Remplacement candélabre accidenté / Presbytère	892,80 €
615228	EGA		Travaux de couverture / Logt Écoles (n°1 et 3)	2 227,72 €
2184	FRIGISORS	CANTINE	Four Cantine	5 976,00 €
2184	FRIGISORS	CANTINE	Lave-vaisselle / Cantine	5 994,00 €
2184	EYREIN	MAIRIE	Monobrosse HFM 1545 NUMATIC / Salle des Fêtes	1 188,00 €
21318	MELGET ELECTRICITE	TECHNIQUE	Installation alarme / ST	3 792,00 €
6188	COLAS		Mise à disposition bloc béton / Royal Jump	2 112,00 €
2151	ARTEMIA ENVIRONNEMENT	PLAINE MOULIN BAUDET	Étude Rédaction dossier "Loi sur l'eau" / Aménagement Parking Plaine Moulin Baudet	9 000,00 €
2151	GINGER CEBTP	PLAINE MOULIN BAUDET	Étude géotechnique / Aménagement Parking Plaine Moulin Baudet	5 040,00 €
615221	MELGET ELECTRICITE		Travaux divers d'électricité / Salle Associations et Mairie	894,00 €
60636	OREXAD		Habillement Service Technique (espaces verts et voirie)	1 033,39 €
2158	VERDI	Budget Asst	Élaboration dossier Loi sur l'eau (renouvellement arrêté de rejet de la STEP)	5 220,00 €

✓ Déclaration d'intention d'aliéner de janvier à mai 2018 :

Date	Noms	Adresse	Exercice droit préemption
10-janv	SCI "ILF"	4 rue Emile Déchamps	non
11-janv	RECOPE Colette	17 rue des Lilas	non
24-janv	GRIOCHE Joffrey	3 rue de l'Hôtel de Ville	non
03-févr	ZIOUTI Hicham	18 rue Raymond Pillon	non
17-févr	Consorts DELATTRE	2 Bis rue Pierre Budin	non
23-févr	Consorts TAUPEAU	9 rue Jean Lefèvre	non
03-mars	BLANCHET Mathieu	3 rue de l'Église	non
13-mars	BRUSORIO Julien	3 rue de la République	non
25-avr	AZE Sandrine	2 Allée des Bois Criaux-Appt n°B03	non
03-mai	RETHORE François	17 rue de l'Hôtel de Ville	non
04-mai	SARL XEXINVEST	11 rue du Bras d'Or	non
12-mai	GOITA Charline	11 rue Bertinot Juel	non

INFORMATIONS :

↳ Monsieur Rambour donne lecture d'une lettre du CSC qui remercie la commune pour la subvention de fonctionnement octroyée au club Sportif Chaumontois et qui annonce que l'équipe réserve séniors B a remporté le 1^{er} mai dernier, la coupe CHIVOT. Monsieur RAMBOUR adresse toutes ses félicitations et celles du conseil municipal à l'ensemble des joueurs et des entraîneurs. Monsieur HUCHER précise également que l'équipe Séniors A joue son dernier match de championnat le dimanche 3 juin à Amiens. En cas de victoire, l'équipe passe de R2 (Régionale 2) en R1, c'est la 6^{ème} division nationale (ancienne Division d'Honneur), ce serait la première fois que cela arriverait à Chaumont.

↳ Puis il passe la parole à Emmanuelle LAMARQUE qui présente le prochain salon du livre qui se déroulera le dimanche 27 mai dans les jardins de la mairie, avec 32 auteurs en dédicace et des animations diverses comme le Quart d'heure du conte, l'atelier création d'un hérisson avec un livre,

Madame LAMARQUE rappelle également que la cérémonie de remise des cartes électorales aux jeunes de 18 ans aura lieu ce samedi 26 mai à 11 heures,

↳ Monsieur le Maire annonce à nouveau que la 2^{ème} édition du Royal Jump aura lieu du jeudi 31 mai au dimanche 3 juin,

↳ Autre manifestation sportive à Chaumont : une course cycliste le dimanche 10 juin prochain organisée par le Sprinter Club Vexinois dans les rues de l'Osier, Paul Journée avec départ et arrivée rue de Bad Zwesten, course chronométrée.

↳ Madame Marie-José PELLE a le plaisir d'annoncer que la classe de Madame GILLOUARD s'est classée 3^{ème} dans les Hauts de France et 1^{ère} ex aequo dans l'Oise, lors du concours national « raconte-moi ton patrimoine » organisé par les Hauts de France pour son histoire « Clotilde, princesse de la Foulerie ». La remise du prix, 300 € décerné par les Vieilles Maisons Françaises, aura lieu fin juin dans la classe.

L'ORDRE DU JOUR ETANT EPUISE, LA SEANCE EST LEVEE À 21 h 40

